

Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Aux personnes et institutions consultées
dans le cadre de l'élaboration de
la nouvelle loi sur les écoles de musique

Lausanne, le 18 avril 2008

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil d'Etat a autorisé, dans sa séance du 16 avril 2008, la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur les écoles de musique (LEM). Ce texte est le résultat d'une étroite concertation entre partenaires concernés et services de l'Etat, ce qui me réjouit particulièrement.

L'avant-projet qui vous est soumis offrira une base légale au financement, par les collectivités publiques, des écoles de musique. Les principaux bénéficiaires de ce texte sont les enfants et les jeunes qui pourront disposer d'un enseignement de la musique de qualité et accessible financièrement sur l'ensemble du canton. Cette nouvelle loi permettra également de mettre à niveau les conditions de travail des enseignantes et des enseignants, en particulier sur les plans de la rémunération et de la protection sociale. Elle permettra, en outre, aux enfants et aux jeunes susceptibles de poursuivre leurs études au niveau professionnel d'avoir accès à un enseignement musical de qualité.

Je vous saurais gré de bien vouloir vous déterminer sur cet avant-projet d'ici au **mardi 17 juin 2008** en utilisant le questionnaire ci-dessous. Il vous est évidemment loisible de prendre position sur d'autres thèmes que ceux mentionnés dans celui-ci. Une fois la consultation terminée et le projet de loi consolidé, ce dernier sera soumis à la plateforme « Etat - Communes » avant d'être transmis au Conseil d'Etat.

./.

Mise en consultation avant-projet de loi sur les écoles de musique (LEM)

Cet avant-projet de loi, ainsi que les divers documents qui l'accompagnent, peut être consulté sur le site internet du département à l'adresse : www.vd.ch/dfjc . Je vous prie d'adresser vos réponses à l'adresse suivante :

DFJC – Consultation LEM

Service des affaires culturelles (SERAC)

Rue du Grand-Pré 5

1014 Lausanne

info.serac@vd.ch

En vous remerciant de votre engagement pour la formation musicale, je vous présente, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Anne-Catherine **LYON**